

**Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants**اتفاقية استكهولم بشأن الملوثات العضوية الثابتة • 关于持久性有机污染物的斯德哥尔摩公约 • Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants
Convenio de Estocolmo sobre Contaminantes Orgánicos Persistentes • Стокгольмская конвенция о стойких органических загрязнителях

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Maison internationale de l'environnement 1
11-13, chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine – Genève
Suisse

Téléphone : +41 22 917 87 29
Télécopie : +41 22 917 80 98
Adresse électronique : ssc@pops.int
www.pops.int

A : Points de contact officiels de la Convention de Stockholm
Correspondants nationaux de la Convention de Stockholm

Date : 1 novembre 2009

CC: Représentants des missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève

Dossier : Nouveaux POP

De : Donald Cooper
Secrétaire exécutif
Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Objet : **Invitation à soumettre des informations sur de nouveaux POP conformément à la décision SC-4/19 adoptée lors de la quatrième réunion de la Conférence des Parties**

La quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants s'est tenue du 4 au 8 mai 2009 à Genève. La Conférence des Parties a décidé d'inscrire neuf nouvelles substances chimiques aux Annexes A, B, ou C de la Convention. Le texte à amender figure dans les décisions SC-4/10-18 du rapport de la réunion, lequel est consultable sur le site Web de la Convention : <http://www.pops.int/>.

Ayant amendé la Convention de Stockholm pour inscrire de nouvelles substances chimiques aux Annexes A, B, ou C de la Convention, la Conférence des Parties a décidé d'entreprendre un programme de travail pour donner aux Parties des orientations quant à la meilleure manière de réduire voire éliminer les bromodiphényléthers, l'acide perfluorooctanesulfonique (SPFO) et ses sels et le fluorure de perfluorooctane sulfonyle (FSPFO), et d'autres substances chimiques inscrites aux Annexes A ou B de la Convention lors de la quatrième réunion.

La première étape du programme de travail consiste à collecter des informations auprès des Parties et des observateurs concernant les nouvelles substances chimiques, en conformité avec la décision SC-4/19. Par conséquent, vous êtes invité(e) à soumettre ces informations conformément aux orientations fournies dans la présente lettre.

Quelles sont les informations requises ?

Des informations sont requises pour le groupe suivant de substances chimiques :

- 1) Les bromodiphényléthers se trouvant dans des articles manufacturés
- 2) L'acide perfluorooctanesulfonique (SPFO), ses sels et le fluorure de perfluorooctane sulfonyle (FSPFO)
- 3) D'autres substances chimiques inscrites aux Annexes A ou B de la Convention lors de la quatrième réunion de la Conférence des Parties

De plus amples renseignements sur les informations requises sont fournis à l'Annexe I de la présente lettre.

Comment soumettre les informations ?

Un formulaire est fourni à l'Annexe II de la présente lettre afin de faciliter la présentation des informations. Il est également disponible sur le site Web de la Convention en anglais, en français et en espagnol.

Veillez, si possible, remplir le formulaire et donner des références précises concernant l'origine des informations. Si celles-ci ne se trouvent pas facilement dans la littérature publique, vous pourriez éventuellement joindre le document original à votre soumission.

Veillez remplir le formulaire et le renvoyer au Secrétariat avant le **10 avril 2010 (date limite intermédiaire)**. Veuillez noter que la date limite définitive de soumission des informations décidée par la Conférence des Parties à sa quatrième réunion est le 1^{er} juillet 2010.

Nous vous serions extrêmement reconnaissants de bien vouloir renvoyer les informations par courrier électronique : ssc@pops.int. Toutefois, si cela n'est pas possible, veuillez adresser le formulaire rempli, sur support papier ou CD-ROM, à :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Att : Comité d'études des POP
Mme Fatoumata Keita Ouane
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : (+41 22) 917 8098
Courriel : ssc@pops.int

Veillez renvoyer le formulaire, même si aucune information n'est disponible.

Si vous avez des questions concernant cette demande ou si vous souhaitez recevoir les documents du Comité sur support papier, n'hésitez pas à contacter Mme Fatoumata Keita Ouane (courriel : fouane@pops.int ; téléphone : +41 22 917 8161) ou Mme Kei Ohno (courriel : kohno@pops.int ; téléphone : +41 22 917 8201).
